AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 28-3-66 487436

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 12 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU MIDI (Tél. 52.73.20)

(ARIÈGE, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRÉNÉES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 11, rue de la Pleau - TOULOUSE.

C. C. P. : TOULOUSE 8614-19

Abonnement Annuel

15 F, 00

- Supplément n° 2 au bulletin n° 66 -   1966 - 7

- A V E R T I S S E M E N T S -

/ ARBRES FRUITIERS /

. Tavelures du poirier et du pommier :

Les projections d'ascospores, à l'occasion des prochaines pluies, seront très probablement importantes. En cas de pluies prolongées, des contaminations sérieuses pourraient en résulter, notamment dans les vergers très atteints en 1965.

En conséquence, il serait prudent de mettre en place un traitement sans attendre sauf lorsque celui conseillé dans le précédent Bulletin a été seulement appliqué depuis le début de cette semaine.

Il est évidemment inutile d'intervenir de suite sur les variétés de pommier à débourrement tardif dont les bourgeons ne sont pas encore éclatés.

. Hoplocampe du prunier :

Cet insecte a commencé son activité depuis le 17 Mars, dans les situations les mieux exposées où le vol des adultes arrive à sa fin. Les contrôles de pontes semblent indiquer que les dégâts sur les variétés à floraison précoce (variétés japonaises) devraient être très limités.

Seulement dans les vergers très atteints en 1965, un traitement pourrait être appliqué à partir du milieu de la semaine à venir.

Pour les autres variétés, attendre le prochain Bulletin.

. Hoplocampe du poirier :

Le vol des adultes a été constaté vers le 20 Mars et des pontes ont été déposées aussitôt.

Dans les vergers où l'insecte est abondant, uniquement sur les variétés en pleine floraison ou en cours de défloraison (lieux bien protégés, abrités du froid) appliquer un traitement à la fin de la semaine prochaine seulement.

Pour les autres variétés, attendre un autre Bulletin.

- I N F O R M A T I O N S -

. Oïdium du pommier :

A l'occasion du traitement anti-tavelure, ajouter un produit destiné à combattre ce champignon.

. Gnomonia - Coryneum - Monilia du cerisier :

Sur toutes les variétés parvenues à la veille de la floraison, effectuer un traitement avec l'un des produits suivants :

D 88

- Bouillie bordelaise à 1 %, Oxychlorure de Cuivre (250 g.MA/Hl) Oxyde cuivreux (250 g MA/Hl) Sulfate basique de cuivre.

• Psylles du poirier :

Nous rappelons les termes du précédent Bulletin.

/ CULTURES LEGUMIERES /

• Maladies du feuillage du fraisier :

Renouveler immédiatement le traitement conseillé dans le Bulletin précédent.

/ COLZA /

• Méligethes du Colza :

Des méligèthes ont été observés sur repousses de Colza ou sur crucifères adventices en fleurs. Il est donc recommandé de surveiller les cultures.

Nous rappelons à nouveau que les méligèthes ne font de dégâts que lorsque le Colza est arrivé au stade "boutons floraux groupés". Si l'on trouve plusieurs insectes par pied dans un champ de Colza où les plantes sont arrivées à ce stade, il est indispensable de traiter en employant l'un des produits indiqués dans la note spéciale.

A partir du moment où le Colza commence à fleurir, tout traitement devient inutile.

• Charançon des siliques :

Dans la mesure où l'on rencontrera, à l'époque du traitement méligèthe, de nombreux charançons des siliques, comme celà semble devoir être fréquent cette année, il pourrait être indiqué de choisir, pour traiter contre les méligèthes, des produits recommandés à la fois contre ceux-ci et contre le charançon des siliques et de les utiliser aux doses préconisées contre ces derniers.

Nous précisons bien qu'il s'agit de lutter à la fois contre les méligèthes et les charançons des siliques, la stade sensible au charançon des tiges étant largement dépassé lorsqu'on effectue les traitements méligèthes (se reporter à l'information concernant le charançon des tiges).

• Puceron cendré du chou sur Colza :

Des colonies de ce puceron sont apparues tôt, mais leur extension a été stoppée par le froid. Il convient néanmoins d'être vigilants et nous rappelons que certains produits aphicides sont efficaces à la fois contre les méligèthes, le charançon des tiges et le puceron cendré.

/ PROTECTION DES ABEILLES /

L'emploi des insecticides organiques de synthèse et des composés arsenicaux est interdit lors de la pleine floraison des cultures. En outre, si des plantes en fleurs susceptibles d'être visitées par les abeilles se trouvent dans les cultures à traiter, prendre la précaution de les faucher avant l'application ou choisir un insecticide reconnu comme non dangereux pour les abeilles.

- Liste des matières actives reconnues non dangereuses pour les abeilles : Roténone - Pyréthrines - Diéthion - Toxaphène - Polychlorocamphanes- Dicofol-Endosulfan-Thioquinox - Phosalone.

Les Contrôleurs chargés des
Avertissements Agricoles
J.BESSON - E.JOLY

TOULOUSE, le 24 Mars 1966
L'INSPECTEUR DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
L.IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Midi -
Le Directeur - Gérant : L.BOUYX